

Mme Dominique DEBOES  
Présidente de l'Association  
« Protégeons la Vie en Haute Somme »  
34 , rue de là Dessous  
80 240 NURLU

NURLU, le 03 AOUT 2012

Monsieur le Préfet de la Région de Picardie  
Préfet de la Somme  
rue de la République  
80000 AMIENS

OBJET : Fermeture du site de stockage de déchets de NURLU – SOMME  
pour une durée de six mois .

Références : La Réunion CLIS en S/Préfecture de PERONNE le 05/07/2012.  
Nos multiples interventions auprès de vos services.

Mon Association, en lutte depuis de nombreuses années envers les nuisances et la mauvaise gestion de l'installation de stockage de déchets non-dangereux de NURLU - SOMME – exploitée par la Société COVED, tient par la présente à vous solliciter pour une fermeture momentanée de l'établissement, qui ne soit pas inférieure à six mois, délai qui nous semble nécessaire pour sa mise en conformité, la modification des volumes admis etc.

Nous n'avons cessé depuis de nombreuses années de dénoncer le non-respect des Arrêtés Préfectoraux situant les tonnages admis sur le site et notamment les apports extérieurs qui mettent en péril le maintien des capacités ultérieures d'enfouissement pour le Département de la Somme, voire les nuisances environnementales occasionnées

Plusieurs Arrêtés Préfectoraux de « Mise en demeure » ont été pris suite aux observations et injonctions de la DREAL, sans qu'il y soit véritablement remédié; les recommandations de la DREAL en matière d'observations techniques de recouvrement en fin de casier, ou encore de gestion de lixiviats n'ont toujours pas été observées.... L'acceptation sur site de résidus de Broyages de Véhicules Automobiles qui perdraient subitement leur appellation de « déchets » ( 14000 T/An ) et échappent à la TGAP, vient s'ajouter aux tonnages extérieurs excessifs etc.

Notre suggestion quant à la fermeture momentanée du site, si vous en convenez, ne constituerait nullement la signification d'un acharnement administratif, mais la juste appréciation de nos griefs constants et la démonstration d'un Etat de Droit qui entend faire respecter la législation en matière d'installations classées et nous vous

en serions infiniment reconnaissant.

Page 2. Lettre en date du 3 août 2012 à Monsieur le Préfet de la Région de Picardie- Préfet de la Somme .

Je ne saurais terminer la présente missive sans souligner l'écoute nouvelle, nous concernant , mise en place par Monsieur le Sous-Préfet de PERONNE et son Secrétaire Général qui ont rompu avec des pratiques qui nous désespéraient depuis trop longtemps .

A ce titre, la dernière réunion CLIS a permis de situer parfaitement le manque de professionnalisme de l'équipe COVED en place à NURLU et les nombreuses carences dans sa gestion .

En espérant que vous prendrez en considération la présente missive, veuillez agréer Monsieur le Préfet de la Région de Picardie, Préfet de la SOMME, l'expression de nos salutations respectueuses.

(S) La Présidente de l'Association  
« PROTEGEONS LA VIE EN HAUTE SOMME »

( Membre de l'Association Picardie Nature  
affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT )

Dominique DEBOES

Ampliation :

- Monsieur le Sous-Préfet de PERONNE.
- Monsieur le Directeur de la DREAL